Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 056-215601048-20260409-DELIB2026_17-DE

Département du **MORBIHAN**
Arrondissement de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à 18 heures 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick LE CALOCH, Maire.

Présents : LE CALOCH Patrick, PATIN Hélène, LE QUAY Michel, SALAÜN Nicole, EMERY Morgan, HORELLOU Pierre, LE BOLAY Chantal, GRAIGNIC Béatrice, MAES Tatiana, MARLIERE David, LUBAC Alexandre, RACAPE Sonia, MANTRANT Jane.
Absents ayant donné procuration : LE CORRE Floriane donne pouvoir à GRAIGNIC Béatrice, OGER François à PATIN Hélène.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Madame Sonia RACAPE désignée pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.
Date de convocation : 4 avril 2026

2026/17 : Désignation des délégués : Morbihan Énergies

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le prolongement des élections municipales et intercommunales, Morbihan Energies, syndicat mixte fermé, va procéder au renouvellement de ses élus.

Notre commune est membre de Morbihan Energies. A ce titre, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de **deux délégués**.

Pour rappel, Morbihan Énergies est un établissement public né en 1965 de la fusion des multiples syndicats intercommunaux qui se sont constitués au fil des années afin de construire les premières lignes d'électrification rurale.

Partenaire privilégié des élus du Morbihan, il répond aux demandes d´assistance et de conseils et intervient au quotidien sur le territoire départemental.
Aujourd'hui, ce réseau s'étend sur plus de 25 000 kilomètres et constitue les routes départementales et locales de l'électricité desservant 530 000 consommateurs, particuliers et professionnels.

Monsieur le Maire propose de passer à l'élection des deux représentants.

L'élection a lieu au scrutin uninominal et à la majorité absolue.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir procédé à l'appel à candidature, le Maire :

- Désigne M. Patrick LE CALOCH et M. Michel LE QUAY, délégués à Morbihan Energies

Votants : 15	Pour : 14	Abstention : 1	Contre : 0

Certifié exact, pour copie conforme

Monsieur le Maire,
Patrick LE CALOCH

MAIRIE DE LANVAUDAN
56240 MORBIHAN

La secrétaire de séance,
Sonia RACAPE